

# DE LA PLATE-FORME A LA GROTTTE DES FEES

## Le Journal du Comité de Quartier de Camplanier N°26 Hiver 2010-2011

### Editorial

Au cours de cette année 2010, qui touche à sa fin, nous avons eu l'honneur d'avoir la visite de Monsieur le Sénateur Maire de Nîmes.

La réaction ne s'est pas fait attendre et la rectification d'un ralentisseur, amélioration tant attendue par un grand nombre d'habitants a rapidement été effectuée.

Il semblerait que les effets aient été immédiats et que la circulation sur le chemin « haut » s'en est vue rapidement diminuée.

Un autre fait marquant de l'année concerne le projet de réalisation d'une antenne de téléphonie mobile dans l'impasse des deux colonnes. Vous pourrez trouver dans les pages qui suivent un article détaillé à ce sujet.

Vous voyez que nous restons attentifs et vigilants au bien être des habitants de notre quartier, mais que cela ne nous empêche tout de même pas de vous souhaiter à tous de bonnes fêtes et une bonne année 2011.

Le bureau du Comité

### Les membres du bureau 2010-2011

André CARRIERE Président	04 66 23 19 61
Jean-Pierre CANCEL Secrétaire	04 66 23 96 48
Philippe LEVY Secrétaire Adjoint	04 66 03 01 39
Laurent BLUM Trésorier	04 66 64 76 01
Jean ESPUNI Trésorier Adjoint	04 66 62 25 49

Christophe BARRAJA	04 66 23 07 88
Thomas BOURGOUIN	09 81 00 41 60
Martine et Daniel DEFOSSEZ	04 66 62 20 73
Marc et Eliette FAUGIER	04 66 62 27 63
Françoise FIROUD	04 66 23 70 90
M. Françoise GAYE	04 66 68 12 40
Christian GIUPPONI	04 66 64 91 03
Claude JOURNEE	04 66 23 08 00
Isabelle MARTIN	06 62 79 26 41
François MILLET	04 66 64 10 97
Denis REYNAUD	04 66 64 56 77
José WILLOT	04 66 38 94 13

### INFORMATIONS

#### Les frelons asiatiques

Monsieur Malhautier, célèbre apiculteur qui gère des ruches dans notre quartier demande à tous les habitants de bien vérifier dans leurs arbres (maintenant que les feuilles sont tombées) qu'il n'existe pas de nids de frelons. Ils sont en général très gros et il est conseillé de ne pas y toucher et de les signaler à la police.



#### Les dangers des pétards

Cet été, des enfants jouant avec des pétards ont mis le feu à la haie de Monsieur Carlos. Heureusement, un voisin qui passait a pu contenir le feu avant que les pompiers n'arrivent. Nous voulons préciser ici que les parents sont responsables des agissements de leurs enfants.

#### Et aussi :

Pensons à rafraîchir les branches de nos arbres qui dépassent sur la chaussée. Nous sommes responsables des dommages qu'ils causent aux véhicules. En retour les gros engins les blessent à leur passage.

Pour en savoir plus sur Camplanier et sur tous les quartiers de NIMES : [www.ucqnm.org](http://www.ucqnm.org)

Nous avons un panneau d'affichage pour toutes vos informations et propositions d'activités du quartier. (Au carrefour du Chemin des Ecoliers)

Si vous souhaitez animer une activité ou tout simplement la voir exister dans le quartier, contactez l'un des membres du Comité de Quartier pour que nous en discutons lors d'une réunion du Bureau.



# Le dossier : l'antenne de l'impasse des deux colonnes

Rappelez vous, en juillet 2009, les habitants de l'impasse des deux colonnes ont vu apparaître un panneau indiquant la construction imminente d'une antenne de téléphonie mobile par la société ORANGE (pouvant recevoir 3 opérateurs différents) à l'intérieur de la propriété où s'entassent depuis bien longtemps une multitude de carcasses de vieilles voitures.

Immédiatement nous avons demandé un rendez-vous avec la mairie pour essayer de faire annuler, à l'amiable, cette autorisation de travaux.

Peine perdue, la mairie n'est pas du bord des riverains mais du

Nous décidons donc d'un recours en justice auprès du tribunal administratif de Nîmes. Ce recours a été présenté, outre le Comité de Quartier, par les familles : RICHARD, HOUTIN, CHARACHON, BEAUFILS, FLOURET, CORREAS, MOUGENOT, JUNCA, LAPORTE, GOURDOU, FERMIN, DOLCE, JOURNEE Maurice, JOURNEE Florent, JOURNEE Claude, SOLA, c'est-à-dire pratiquement tous les riverains immédiats de l'emplacement de la future antenne.

Nous avons, à l'époque, sollicité tous les autres habitants de Camplanier et de la Cigale pour nous aider à payer les honoraires de notre avocat Maître BLANC.

Malheureusement, le 7 octobre dernier un arrêté du Tribunal Administratif de Nîmes nous signifie le rejet de notre requête.

Malgré le certificat attestant de ce que l'état de santé d'un riverain était incompatible avec l'installation d'une antenne de téléphonie à proximité de son domicile, le tribunal n'a pas voulu tenir compte du principe de précaution.

Et pourtant, en juillet, le Conseil d'Etat indique que « le principe de précaution s'applique aux antennes-relais »

Aussi nous avons décidé de faire un pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat comme la loi nous l'autorise. En effet nous pensons que les risques pour l'environnement est certain, comme le démontrent de nombreuses études.

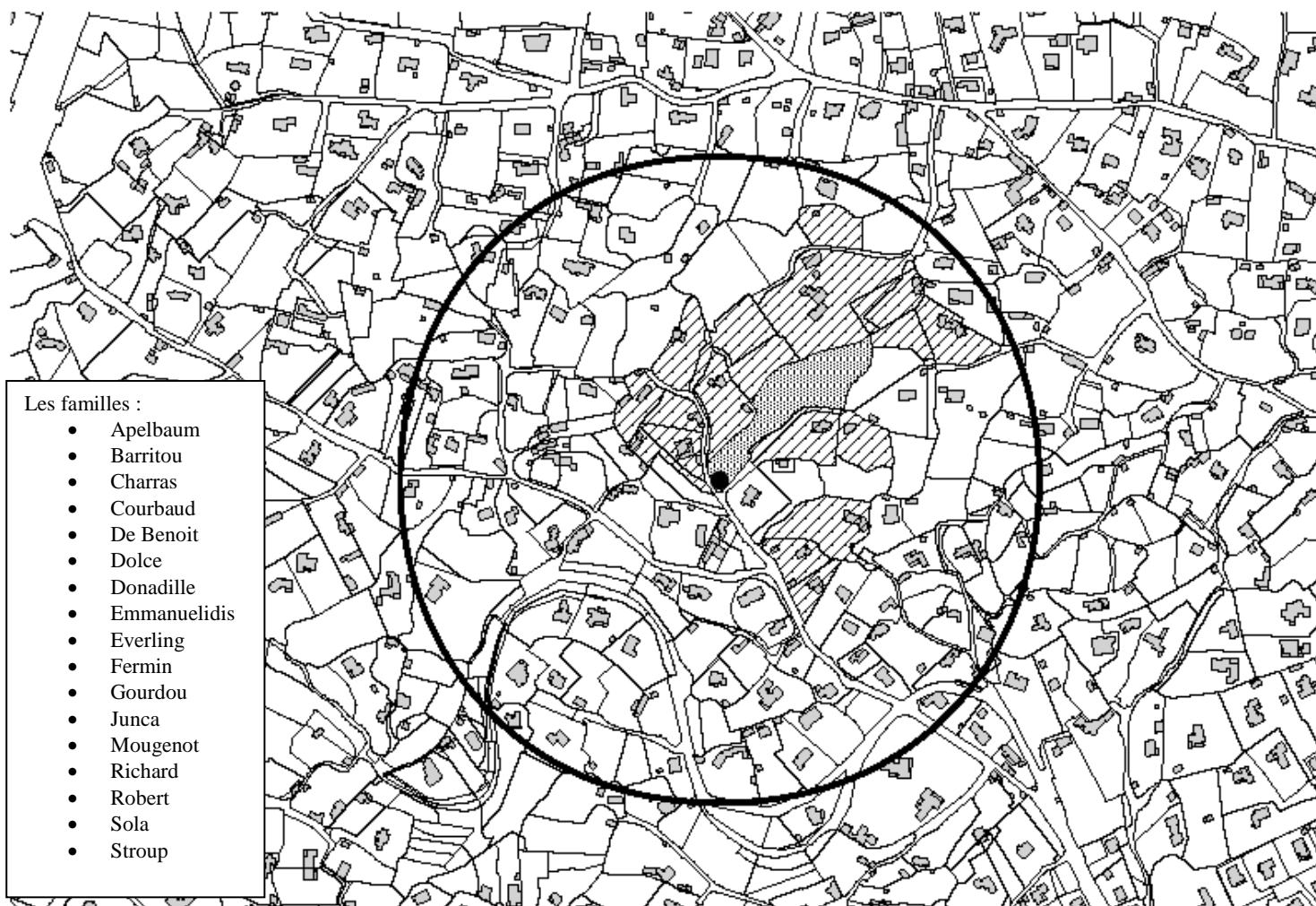
Pour ceux qui disposent d'un accès à INTERNET vous pouvez vous connecter sur le lien suivant : [www.next-up.org/NewsOfTheWorld/2010.php](http://www.next-up.org/NewsOfTheWorld/2010.php) dans lequel vous trouverez toutes les informations possibles sur ces études et les dangers des antennes relais de téléphonie mobile :



Les irradiations des antennes relais et du Wifi rendent les arbres malades

Ou bien vous ne voulez certainement pas devoir transformer votre chambre à coucher pour vous protéger, comme le montre la photo ci contre !!!!!





Le plan ci-dessus montre le rayon d'influence de 300 mètres dans lequel le rayonnement micro ondes des antennes installées au 84, impasse des deux colonnes est dangereux. Attention le fond de plan cadastral est donné à titre indicatif et n'est pas à jour (vous risquez de ne pas y trouver votre maison !)

Sont représentées en hachuré les parcelles des 17 riverains qui constituent le recours au Conseil d'Etat. Vous pourrez constater que, malheureusement, certains riverains parmi les plus exposés par l'antenne n'ont pas voulu, pour des raisons personnelles, se joindre à leurs voisins mais, heureusement pour eux ils profiteront tout de même de notre action si nous arrivons à faire annuler la construction de cette antenne.

Mais pour aller en cassation il faut obligatoirement être présenté par un avocat au Conseil d'Etat et les honoraires de l'avocat choisi (Maitre LEPRADO) se montent aux alentours de 4500 Euros.

Malgré le chèque de 200 € fait par chacun des 17 riverains ainsi que le Comité de Quartier le compte n'y est pas encore.

Nous faisons appel à votre générosité pour nous aider à boucler notre budget en ne laissant pas à la charge des seuls riverains immédiats la totalité des honoraires de l'avocat.

Pour cela il suffit que vous retourniez le papillon qui suit, avec votre chèque du montant que vous choisirez, à l'un des membres du bureau du Comité de Quartier.

Par avance, les 17 riverains et le Comité de Quartier vous en remercient.

**NOM**..... **PRENOM**.....

**Adresse**.....

.....**Signature**.....

Souhaite soutenir la requête devant le Conseil d'Etat des 17 riverains et du Comité de Quartier de Camplanier contre l'implantation de l'antenne de l'impasse des deux colonnes.

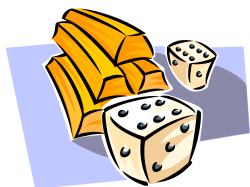
Ci-joint la somme de ..... Euros par chèque libellé au nom du Comité de Quartier de Camplanier



# Joyeuses Fêtes

# Bonne Année 2011

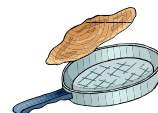
Réservez dès aujourd'hui votre après midi pour le :



## GRAND LOTO

## Samedi 12 février 2011

## Salle de la Cigale



  
*Édité avec l'aide de :* LE GARD  
CONSEIL GENERAL

Pour les personnes qui ne l'on pas encore fait, nous vous invitons à prendre ou à renouveler votre adhésion en renvoyant ce papillon à l'un des membres du Bureau vous marquez ainsi votre soutien aux actions du Comité..

NOM..... PRENOM.....

Adresse.....

.....Signature.....

Ci-joint, un chèque de 10€. (Libellé à l'ordre du comité de quartier de Camplanier).